

« Un relais entre les citoyens et l'État »

Le député Christophe Castaner a inauguré samedi sa permanence de Manosque en présence de la ministre Marie-Arlette Carloti

L'adage dit : « mariage pluvieux, mariage heureux ». Si c'est aussi le cas pour les inaugurations, alors autant dire que cela se passera bien pour le député Christophe Castaner qui a dû faire avec une inauguration, partiellement pluvieuse, de sa permanence de Manosque, située rue Grande. En présence d'un très grand nombre de militants, sympathisants et d'élus du Parti Socialiste, avec notamment tous les parlementaires, et conseillers régionaux, le maire de Forcalquier n'était pas peu fier de ce moment, dans ce lieu « républicain, qui pourra accueillir nos concitoyens, les accompagner, pour répondre à leurs interrogations et leurs attentes », a-t-il annoncé.

Comme il l'a expliqué, « j'ai voulu que le 39, rue Grande à Manosque, soit le centre névralgique qui innovera les cinq années de mon mandat ici, sur ce territoire où l'on m'a élu. Je souhaite



Tous les parlementaires et conseillers régionaux PS du département étaient présents.

que cet espace matérialise le lien qui doit exister entre les Français, ceux de

« ait beaucoup d'échanges dans cette permanence ». Comme elle l'a redit plusieurs fois dans son discours : « On tient le cap ! Petit à petit les 60 propositions du candidat Hollande sont tenues. Et tous ensemble, on va réussir, pour donner un avenir meilleur aux Français ».

Concernant son ministère, « le budget a augmenté, montrant un vrai choix politique. Nous voulons aller loin dans l'inclusion des personnes handicapées, pour ne laisser personne sur le bord de la route. Il faut plus d'accessibilité dans le monde du travail et des études, alors qu'il n'y a que 11000 étudiants en situation de handicap. Nous avons un retard considérable là-dessus. Il nous faut avancer vers une société meilleure. N'oublions pas non plus la question du logement ».

Enfin, elle est revenue en conférence de presse sur la question de l'accessibilité. « Si des efforts ont été faits, nous sommes en retard, avec 15 % des bâtiments publics qui seraient accessibles. Nous tenons à jouer la transparence dessus. Nous allons tout faire pour avancer vers cette accessibilité, en mettant en place certaines priorités... » Dans ce domaine aussi, « on tient la route, et l'objectif fixé... »

Guillaume MESSIEN



ce territoire de la deuxième circonscription des Alpes-de-Haute-Provence, et leur représentant ».

En effet, « si c'est au cœur du Palais Bourbon, à l'Assemblée Nationale, que se situe l'essentiel du travail du député, c'est d'ici, de ce territoire, de mon territoire, qu'émane de nombreuses idées qui nourrissent chaque jour ma tâche. C'est ici que l'on peut observer, jauger, évaluer les retentissements de la politique nationale. C'est également d'ici que des problématiques locales peuvent trouver un écho plus général ».

S'il a principalement évoqué sa permanence, le député n'a pas oublié de dire quelques mots sur la politique gouvernementale, avant de laisser la parole à Marie-Arlette Carloti, « rêvant d'une politique qui réussisse et sorte la population de la situation dans laquelle elle est aujourd'hui ».

La ministre de son côté a principalement défendu la politique gouvernementale, après avoir souhaité qu'il y

La permanence parlementaire de Manosque est-elle accessible à tous ?

Samedi matin, Laurent Quaranta, membre de l'APF s'est montré étonné que la permanence ne puisse être accessible aux personnes à mobilité réduite. Alors qu'il est resté en bas de l'escalier, la ministre Marie-Arlette Carloti est venue à sa rencontre afin de l'écouter et de discuter des problèmes de l'accessibilité. Rappel, la loi prévoit qu'au 1^{er} janvier 2015 tous les bâtiments publics doivent être accessibles à tous. Également interpellé au sujet de l'accessibilité de son local, le député précise que « sur les trois lieux de permanences où je serai amené à recevoir du public, deux sont déjà accessibles, Barcelonnette et Forcalquier.

En ce qui concerne Manosque, s'agissant d'un bâtiment ancien et de surcroît qui n'a pas fait l'objet d'un permis de construire, l'ouverture des locaux en l'état est conforme aux règles d'usage. Il respecte donc les règles en terme d'accessibilité ». Dans le cas où une personne en situation de handicap avait été invitée ou s'était manifestée, « nous aurions pu aménager sa venue par l'entrée du 1, place du Terreau ». Enfin, le député « s'étonne que certains cherchent à se faire de la publicité en interprétant si mal la législation en vigueur ».

G.M.